Séance extraordinaire du 10 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 20 h 30, le 10 septembre 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2 Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3 Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5 Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, sont également présents. Deux personnes sont présentes dans l'assistance.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 20 h 30, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2024-09-162-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par madame la conseillère Nathalie Dion et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en retirant toutefois le point 6 « Signature d'un avenant au contrat de travail de monsieur Guy Nolet ».

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration du directeur général et greffier-trésorier

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

Résolution 2024-09-162-2 Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière

Considérant qu' un comité de sélection a été nommé pour analyser les

candidatures reçues pour le poste de directrice générale

et greffière-trésorière;

Considérant que le comité de sélection recommande de nommer la

successeure au directeur général et greffier-trésorier, par

intérim, monsieur Guy Nolet;

Séance extraordinaire du 10 septembre 2024

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

- D' engager madame Marie Claude De Gagné à titre de directrice générale et greffière-trésorière, dont le début de son entrée en service est prévu pour le 18 novembre 2024;
- D' engager madame Marie Claude De Gagné à titre d'adjointe principale au service de la direction générale, à compter du 11 septembre 2024 au 15 novembre 2024 et ce, à titre de période de transition, le tout conformément à la même rémunération que celle prévue lorsqu'elle occupera, en titre, le poste de directrice générale et greffière-trésorière;
- **D'** autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, un contrat de travail avec madame Marie Claude De Gagné à titre de directrice générale et greffière trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2024-09-162-3

Autorisation de signer l'avenant numéro 1 au contrat de travail de monsieur Mario Morin

Considérant qu' en date des 4 et 8 mai 2023, monsieur Mario Morin et

Ghislain Nadeau, maire, ont respectivement signé un contrat de travail relativement à l'embauche de monsieur Mario Morin à titre de directeur général adjoint et greffier-

trésorier adjoint, par intérim;

Considérant qu' au terme de la résolution numéro 2023-015, le contrat de

travail de monsieur Mario Morin est à échoir le 27

septembre 2024;

Considérant les besoins de la municipalité de combler ce poste;

Considérant qu' après entente entre les parties,

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

De prolonger le contrat de travail de monsieur Mario Morin à titre de directeur général et greffier-trésorier adjoint à compter du 28 septembre 2024 pour une durée indéterminée;

D' autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, l'avenant numéro 1 avec monsieur Mario Morin, à titre de directeur général et greffier trésorier adjoint.

Adoptée à l'unanimité.

Séance extraordinaire du 10 septembre 2024

Période de questions

Aucune question.

Résolution 2024-09-162-4 Levée de l'assemblée

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau Maire Guy Nolet Directeur général et greffier-trésorier